

Vos questions / nos réponses

Sevrage skenan

Par [Profil supprimé](#) Postée le 05/05/2018 14:48

Bonjour, cela fait maintenant à peu près 1 an que je prends du skenan entre 10 et 15mg par jour..dois je descendre celui ci rapidement ou puis je me sevrer du jour au lendemain?

Mise en ligne le 07/05/2018

Bonjour,

Le Skénan est un médicament morphinique. Sa prise régulière depuis un an vous expose à un état de dépendance physique à ce traitement et donc à un syndrome de sevrage en cas de diminution trop rapide ou d'arrêt brutal. A titre d'information, le syndrome de sevrage se caractérise par les symptômes suivants : anxiété, irritabilité, frissons, mydriase, bouffées de chaleur, sudation, larmolement, rhinorrhée, nausées, vomissements, crampes abdominales, diarrhées, arthralgies...

La préconisation pour l'éviter est donc plutôt de suivre une diminution progressive de vos prises de Skénan en respectant des paliers de plusieurs jours à chaque nouvelle étape de diminution de dosage. Le mieux est de vous faire accompagner par votre médecin traitant, ou un médecin addictologue pour être conseillé sur un protocole de sevrage. Il existe dans chaque département des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) qui reçoivent toute personne confrontée à un problème de dépendance dans le cadre de consultations confidentielles et gratuites. Nous vous indiquons un lien à partir duquel vous pourrez effectuer votre recherche afin de trouver une structure proche de chez vous et être ainsi aidé durant cette période de sevrage.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements par téléphone (au 0800 23 13 13, service gratuit et anonyme ouvert 7 jours sur 7 de 8h à 2h) ou par Tchat (service ouvert de 14h à 2h).

Cordialement

En savoir plus :

- [Adresses utiles du site Drogues info service](#)